

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 578

présenté par
M. Le Déaut

ARTICLE 26

À l'alinéa 19 , après le mot :

« bilan »,

insérer les mots :

« , incluant un volet social, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de la forte augmentation des personnels précaires au sein des universités au cours des dernières années, il paraît souhaitable de demander à ces dernières la présentation systématique d'un volet social dans leur bilan d'activité.